

Le présent registre destiné aux actes de mariages, dans la Commune de Hambloy les piez, arrondissement d'Arras pour l'année 1878 a été dressé en exécution du Jugement du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Arras en date du Vingt six Jany mil neuf cent Vingt neuf.

pour remplacer celui déposé aux archives de ladite commune, détruit par suite d'événements de guerre.

Fait à Arras au Palais de justice le Trois Jany mil neuf cent vingt deux

Le Procureur de la République,

Le Président du Tribunal,

Le présent registre destiné aux actes de mariages, dans la Commune de Hambloy les piez, arrondissement d'Arras pour l'année 1878 a été coté et paraphé sur chaque feuillet par nous Juge remplaçant le Président du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance, conformément au jugement énoncé dans le procès verbal qui précède.

Fait à Arras au Palais de justice le Trois Jany mil neuf cent vingt deux

Le Juge,

no 4  
Caridroit  
Louis  
et  
Ecedent  
Marie Joseph  
Célestaires.

Le Troisième Jany mil neuf cent vingt deux, à dix heures de l'après midi, devant nous, le Juge, J. Caridroit, Louis Caridroit, journalier, né à Hambloy les piez, le sept Jany, mil huit cent quarante sept, ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, y domicilié, fils majeur de Louis Caridroit, et de Marie Courtais, journaliers, à Hambloy, ici présents et consentants d'une part, Et Marie Joseph Ecedent, journalier, né à Hambloy les piez, le dix huit Julliet, mil huit cent quarante huit, ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, y domicilié, fille majeure de Isabelle Ecedent, journalière, veuve commune, ici présente et consentante d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications, ont été faites, devant le porte de notre maison,

